

Rapport d'orientation 1993-1994

Conscient du fait que l'ABF doit à la fois assurer la continuité de ses missions et proposer une constante adaptation de ses structures, tout en saisissant les problèmes d'actualité, le Conseil national propose les orientations suivantes :

■ 1 - Politique et réseau

• **Agir** pour le développement du réseau des bibliothèques et organismes de documentation par la mise en œuvre d'une politique concertée entre les différents ministères de tutelle et les collectivités territoriales. Ce développement suppose que les différents départements ministériels et les établissements publics coordonnent davantage leur action et tiennent davantage compte des organismes représentatifs de la profession. Il doit notamment se manifester :

- par une loi sur les bibliothèques ;
- par une affirmation du rôle de l'Etat comme aménageur du territoire ;
- par la réaffirmation des missions de service public des bibliothèques ;
- par la gratuité de leurs services fondamentaux ;
- par une définition claire de la mission de la Bibliothèque de France au sein du réseau ;
- par une politique cohérente de production et de diffusion de l'information bibliographique ;
- par la mise en place d'une architecture de réseau tenant compte du contexte institutionnel et financier dans lequel sont placées les collectivités territoriales et les universités ;
- par la poursuite du plan de redressement des bibliothèques universitaires ;
- par le renforcement des missions et des moyens du Conseil supérieur des bibliothèques.

■ 2- Formation

• **Apporter** notre contribution à la réflexion sur les nouveaux systèmes de recrutement et de formation professionnelle. Le dispositif mis en place devra être refondu :

- développement d'un système de formation cohérent pour tous les emplois, de l'exécution à la recherche, appuyé sur une filière professionnalisée insérée dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur ;
- dans les fonctions publiques, procédures de recrutement compatibles avec les impératifs de fonctionnement des établissements et permettant une sélection des candidats sur des critères de compétence et de motivation ;
- encouragement au développement de dispositifs coordonnés de formation continue.

Ce dossier nécessitera de nombreuses démarches en direction des ministères de tutelle, des représentants des collectivités territoriales et du CNFPT et une attention soutenue aux formations existantes (CRF, IUT, IUP, IFB, ENSSIB, CNFPT, ...).

• **Poursuivre** l'amélioration des structures de la formation élémentaire dispensée par l'ABF et en fixer les limites, s'agissant du nombre d'étudiants et du renforcement des programmes. Son niveau doit être clairement défini, et distingué notamment de la formation des fonctionnaires ou futurs fonctionnaires de

catégorie B. La réalisation des manuels pédagogiques doit être poursuivie.

■ 3- Coopération internationale

- **Encourager** nos adhérents à répondre aux nombreuses demandes d'échanges et d'entraide émanant notamment de nos collègues d'Afrique noire, du Maghreb et des pays de l'Est.

- **Travailler** au plus près avec nos collègues européens en particulier au sein d'EBLIDA.

- **Participer** très activement aux travaux de l'IFLA.

■ 4- Coopération interprofessionnelle

- **Entreprendre** de toute urgence un travail de collaboration permettant à tous les professionnels du livre et des autres supports de trouver des solutions satisfaisantes, notamment dans les domaines suivants :

- droit de prêt dans les bibliothèques ;
- remises accordées aux collectivités.

La table ronde du congrès de même que notre participation aux travaux d'EBLIDA et du Conseil supérieur des bibliothèques sont les premières étapes de ce travail de collaboration, qui va se manifester en particulier par la réalisation d'études sur les pratiques d'achat et d'emprunt. Ces travaux doivent être de nature à mieux situer la place des bibliothèques dans la diffusion culturelle et documentaire.

■ 5- Bibliothèque de jeunesse

- **Reprendre** la réflexion interrompue depuis plusieurs années sur le livre et les bibliothèques de jeunesse. Participer à la solution des problèmes soulevés par le changement des rattachements administratifs de *La Joie par les Livres*, en traitant les questions de mission autant que celles de structure, et en insistant sur la distinction nécessaire entre lecture des jeunes et la pédagogie.

■ 6- Missions et fonctionnement de l'association

- **Refuser** l'alternative *prestataire de service* ou association de militants. Nous entendons résolument jouer les deux rôles :
- répondre au mieux à la demande crois-

sante de formation et d'information des adhérents :

- poursuivre le travail d'étude et de réflexion, faire de l'association un lieu de débat et une force de proposition communs à l'ensemble de la profession.

- **Atteindre** pour cela les objectifs suivants :

- renforcement de nos moyens de fonctionnement avec le recrutement d'un cadre permanent et le développement de notre activité de formation ;
- création d'ici le prochain congrès de la Section des bibliothèques d'étude et de recherche par fusion de trois sections existantes ;
- rénovation de notre politique de publication ;
- encouragement à l'activité des groupes régionaux ;
- meilleure sensibilisation des adhérents, en particulier des plus récents, au fait qu'une association ne vit que des contributions et de l'activité de ses membres ;
- attention plus grande aux attentes de toutes les catégories de personnel.

- **Poursuite des travaux de commission** : les commissions ont pour rôle d'étudier un problème ou un domaine particulier en associant des professionnels compétents et, le cas échéant, des personnalités extérieures. Sans se substituer aux instances statutaires de l'association, elles leur transmettent leurs analyses et propositions et contribuent à l'information des adhérents. Les commissions suivantes poursuivront leurs activités :

- Bibliothèque de France ;
- Structures et contenus de la formation professionnelle ;
- Formation élémentaire de l'ABF ;
- Relations internationales et francophonie ;
- Information bibliographique.

Deux autres commissions seront mises en place :

- Droit sur le prêt dans les bibliothèques ;
- Bibliothèques et littérature pour la jeunesse.

La commission qui a travaillé sur l'accès des bibliothèques aux handicapés aura terminé ses travaux dans les prochains mois. La commission sur la gratuité des coûts et services sera reconstituée après les résultats de l'enquête lancée par la section des Bibliothèques publiques.

Le principe de création d'une commission sur l'histoire des bibliothèques sera examiné.

Reconnaissance des personnels des CDI

La revalorisation de la BCD et du CDI a entraîné une revalorisation des personnels et en particulier des documentalistes des CDI avec la création du CAPES en 1990.

Le CAPES Documentation est le signe de la reconnaissance par l'administration mais les documentalistes doivent aussi se battre pour que les élèves mais aussi les professeurs aient une autre perception et une autre image du centre de documentation et de la documentaliste. Pour certains professeurs, la documentaliste est parfois encore considérée comme la préposée au matériel.

Les documentalistes de CDI portent plusieurs casquettes différentes comme le signale Maryvonne Zanaglia. Les textes officiels ont mis en relief l'aspect pédagogique du métier de documentaliste en particulier par l'utilisation du terme " professeur documentaliste".

A ce propos, Serge Goffard et Francis Tourigny pensent que l'on est passé "du bibliothécaire gardien des manuels et des livres de la bibliothèque à l'enseignant occupant une place centrale dans le dispositif éducatif de l'établissement scolaire".

Les documentalistes se retrouvent donc être à la fois des professionnels des sciences de l'information mais être aussi des professeurs ce qui n'est pas sans leur poser de problèmes pratiques mais aussi des problèmes d'identité.

Sylvie Colley
Médiadix